

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse

www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques – espace « participation du public ».

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON – 3, rue de Bon Repos – 26 140 SAINT-RAMBERT-D'ALBON, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées à l'adresse suivante :

pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr,

avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisé pour envoyer ses observations.

L'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT RAMBERT D'ALBON, ainsi qu'en préfecture de la Drôme – bureau des enquêtes publiques, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit personnellement les observations et propositions du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de SAINT-RAMBERT-D'ALBON, aux jours et heures suivants :

- le mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 12h00

- le jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 12h00

- le mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur Jean-Sébastien GRANGIER – Technicien assainissement

Courriel : assainissement@portededromardeche.fr

Téléphone : 04 75 23 45 65

(EP21248)



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Demande d'autorisation environnementale pour la réouverture et l'extension d'une carrière de roches massives par la société GONIN TP CARRIÈRES au lieu-dit « Monsieur » sur la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour
Siège social : ZA du Coquillat 38110 Saint-Clair-de-la-Tour

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-10-04 du 10 octobre 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au jeudi 7 décembre 2023 à 18h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale est consultable :

• en mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

• sur le site internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>)

• sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

• sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour.

• par courriel à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 à 18h00.

• par voie postale à la mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire enquêteur, Monsieur Denis CUVILLIER, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

• Lundi 6 novembre 2023 de 9h00 à 12h00

• Vendredi 24 novembre 2023 de 16h00 à 18h00

• Jeudi 7 décembre 2023 de 16h00 à 18h00

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du code de l'environnement relatif à la réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'information le mercredi 8 novembre 2023 à 18h30 en salle des fêtes située 6 place Edouard Herriot à Saint-Baudille-de-la-Tour.

Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

• Monsieur Jean-Paul GONIN, directeur général, tél. : 04 74 97 14 83 ou par courriel : secretariat@gonin-tp.fr

• Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04 56 59 49 99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. (EP21190)



CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE
Avis de publication

Par un procès-verbal provisoire n°001_2023 du 16 octobre 2023, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble d'habitation situé 47 impasse des écoliers, références cadastrales AK 76 à APPRIEU (38).

Propriétaire connu : SCP MARECHAL Martin demeurant 67 Avenue Alsace Lorraine – 38000 GRENOBLE et ce au sens des articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce procès-verbal peut être consulté en mairie.

(EP21292)

Le Maire,
Dominique PALLIER



Commune de BOURGOIN JALLIEU
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par une délibération n° DB230921105, du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal de BOURGOIN-JALLIEU a approuvé la modification n°1 du Règlement Local de Publicité (R.L.P.).

Cette délibération sera affichée à la mairie de BOURGOIN-JALLIEU et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Le dossier de la modification n°1 du R.L.P. sera mis à disposition du public :

- aux services techniques : 16 rue Edouard Marion, aux jours et heures d'ouverture au public

- sur le site internet de la ville : www.bourgoinjallieu.fr

- à la Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN

(EP21286)